

COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

**ORDRE DU JOUR :**

- Urbanisme : D.I.A ;
- Subventions aux Associations ;
- Augmentations des tarifs (Port, services périscolaires, salles, cimetière..) ;
- Autorisations de dépenses avant vote du budget; admissions en non valeurs ;
- Autorisations de poursuite : saisie administrative à des tiers ;
- Redevance occupation domaine public France Télécom ;
- Photocopieur : proposition nouveau contrat ;
- Adhésion au C.N.A.S ;
- Questions diverses.

Présents: Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Germain, Guénais, Braud ;  
MM. Venancy, Gaudinière, Baudet, de Boisséson, Picard

Absent non excusé : M. Girault.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 25 février 2019, à 20 heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire. Cette dernière ouvre la séance, fait l'appel des conseillers et demande la validation du compte-rendu du dernier conseil ( lundi 17 janvier).

M. Gaudinière demande à apporter une modification concernant les fouilles sur la place de l'église. Au lieu de lire «deux réunions sans aboutissement », il conviendra de lire: «deux réunions préalables qui définissaient des modes de fouilles qui n'ont pas été effectués in situ » .

**Cette modification approuvée par tous, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**- Urbanisme : D.I.A :**

Il s'agit d'une Demande d'Intention d'Aliéner, pour un immeuble sis 4, Cité Piron (ancien immeuble d'une Cité Piron E.D.F, racheté par un particulier et qui ne présente pas d'intérêt pour la commune.

**Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).**

**- Subventions aux Associations :**

Après avis de la Commission des Finances, Mme Braud propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	2018 (€)	2019 (€)
Sauvegarde Eglise Plassac	Pas de subvention	<b>200</b>
ACCA Chasse	200	<b>200</b>
VCAP Pétanque	150	<b>150</b>
Rats de Cave	150	<b>150</b>
A.D.A.P.E.I (Enfance Inadaptée)	50	<b>50</b>
Harmonie Musicale de Berson	70	<b>70</b>
Paralysés de France	50	Pas de subvention
Marathon des Vins de Blaye	100	<b>100</b>
Secours Catholique	150	<b>150</b>
Secours Populaire	150	<b>150</b>
Reflets de l'Estuaire	150	<b>150</b>
Téléthon	100	<b>100</b>
Mascaret	150	<b>150</b>

Comité des Fêtes	1 700	<b>1 700</b>
Restos du Coeur	500 (Bons d'achats)	<b>500</b>
Flam( Festival musique classique)	800	<b>70</b>

**Délibération approuvée à l'unanimité( 11 voix pour).**

M.Baudet informe que les magasins Leclerc sont peu compréhensifs et peu généreux. Plassac ne pourrait-elle pas demander des bons d'achat à d'autres enseignes, plus coopératives et réservant un meilleur accueil aux bénévoles, comme LIDL par exemple ?

Il faut demander l'ouverture d'un Compte Collectivités auprès de ce commerce.

**- Tarifs 2019 :**

• PORT :

M.Venancy, après avis de la Commission Port, énonce les nouveaux tarifs pour 2019, avec une augmentation de 1,7% :

Bateaux de moins de 10 m		Bateaux de plus de 10 m	
<b>Habitants de Plassac :</b>		<b>Habitants de Plassac :</b>	
2018 :	165 €	2018 :	212 €
2019 :	<b>168 €</b>	2019 :	<b>216€</b>
<b>Habitants de Plassac :</b>		<b>Hors Commune :</b>	
2018 :	399 €	2018 :	552 €
2019 :	<b>405 €</b>	2019 :	<b>561 €</b>

**Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour).**

M.Venancy informe que cette augmentation suit l'inflation et est la conséquence de frais à engager pour la réfection des joints du quai, le renfort de l'écluse, le remplacement des lumières et des prises électriques .

• SERVICES PERISCOLAIRES :

Cantine : Mme Goutte propose d'augmenter le prix du ticket de cantine, qui n'a pas subi de hausse ,alors que les charges et le nombre d'élèves augmentent.

Actuellement, le prix d'un repas est de 2,30 €, par enfant et par adulte( personnels municipal et enseignant). Si, tout le monde est unanime pour porter le prix du repas /enfant de 2,30 € à 2,50 €,

**Délibération approuvée à l'unanimité pour ticket de cantine à 2,50 €/enfant(11 voix pour), qui prendra effet au 1er mars 2019.**

En revanche, un débat assez houleux s'installe, quant au prix du repas/adulte.Mme le Maire souhaite faire une distinction entre personnel municipal et enseignant...en proposant 4 €/ personnel municipal et 5 €/personnel enseignant. Mme Braud pense que ni le personnel enseignant, ni le personnel municipal ne seront d'accord pour 5 € . M.Baudet soumet alors un tarif unique de 4 € pour tous les adultes.Mme Goutte pense au personnel municipal qui a une courte pause de 30 minutes , parfois 20 minutes pour déjeuner et reprendre le service ; elle confirme son désaccord. Mme Germain demande si la somme de 4 € est moins choquante que celle de 5 €... et proposerait 4 €/ enfant et adulte.Mmes Goutte et Braud informent que le personnel municipal risque ne plus vouloir manger sur place..., se sont renseignées auprès d'autres écoles qui pratiquent un tarif plus élevé/enfant et adulte. Certains conseillers pensent à des avantages en nature..mais l'URSSAF posera problème quant aux charges ....M.Gaudinière prend l'exemple des Agents Territoriaux ( secrétariat, services techniques...) qui mangent chez eux.

Mme Guénais et M.Picard s'accorderaient pour fixer le prix du repas à 5 ou 6 € /adulte sans distinction.

Mme Goutte soumet au vote : 8 voix en faveur d'un tarif unique à 4 €/enseignant et personnel municipal; 2 voix pour 5 € et 1 voix contre ( Mme Goutte). M de Boisséson essaie la médiation et désirerait proposer 4,50 € cette année, pour augmenter progressivement d'ici 2 ou 3 ans.

Le vote est à reconsidérer.

Favorables au prix de 4 € pour tous les adultes: 5 voix ;

Favorables au prix de 5 € pour tous les adultes : 5 voix ;

Contre : 1 voix ( Mme Goutte).

**Le sujet devenant polémique,sans aucun vote prépondérant, il sera à nouveau débattu lors du prochain Conseil. :**

garderie : Actuellement, le tarif est: 0,55 € / heure et /enfant. Il est proposé de l'augmenter, vu le nombre croissant d'élèves qui fréquentent la garderie, le matin et surtout le soir. Le nouveau tarif serait 1€/heure/enfant.(Si l'enfant, reste une demi-heure, il paiera quand même 1€). Mme Braud propose un tarif dégressif pour les familles ayant 2 enfants ou plus (1, 50 € pour 2 enfants).

Là encore,des divergences de points de vue tendent à faire penser que ce serait 1€/enfant et 1,50 € à partir du 2ème enfant,ce qui ferait une sérieuse augmentation pour les familles( entre7 € et 9,50 € en plus/trimestre par rapport au tarif actuel). .... au lieu d'une augmentation de 2 € par rapport au tarif actuel) avec tarif dégressif.

**Ce nouveau sujet doit prêter à réflexion et devra être à nouveau débattu en prochain Conseil, afin de présenter davantage de cohérence .**

• SALLES :

Les locations de salles sont de plus en plus fréquentes( sans hausse depuis 2006) et seront soumises à augmentation dès cette délibération prise.

SALLE POLYVALENTE	HABITANTS DE PLASSAC		HORS COMMUNE	
	2018 :	2019 :	2018 :	2019 :
1jour/semaine	80 €	100 €	100	100 €
vendredi	100 €	120 €	130	150 €
samedi ou dimanche	120 €	150 €	270	300 €
vendredi et samedi ou samedi et dimanche	150 €	180 €	320	350 €
vendredi et samedi et dimanche	230 €	250 €	420	450 €
CAUTION	300	500€	300	500 €

LOCAL			INTERASSOCIATIF	
HABITANTS	DE	PLASSAC	HORS	COMMUNE
2018 :	1 jour/semaine :	50 €	2018 :	1 jour/semaine : 50 €
2019 :	1jour/semaine :	50€	2019 :	1 jour/semaine : 60 €
CAUTION :			CAUTION :	

Comme par le passé, les Associations auront droit à **UNE** occupation gratuite/**AN** de l'une ou l'autre de ces salles, pour leur Assemblée Générale.

**Chaque proposition a fait l'objet d'une délibération approuvée à l'unanimité (11voix pour).**

• CIMETIERE :

La Commission des bâtiments et voirie a également reconsidéré les tarifs à la hausse, concernant les columbarium, concessions, caveaux et chapelles.

Le nouveau columbarium (6 cases) a coûté 4 600 €.Trois cases sont encore inoccupées .

Une case restera propriété de son acquéreur pendant 30 ans.

M. Baudet pense que l'ancien tarif pour caveau et chapelle était trop élevé et précise que, selon lui, « il vaudrait mieux vendre à un prix plus bas, que supporter des frais onéreux de destruction ».

M. de Boisséson ajoute que pour le columbarium, il serait « souhaitable pour la commune d'en couvrir les charges ».

Case de Columbarium	concession	caveau	chapelle
2018: 400 €	2018: 40 €/m <sup>2</sup> et terrain : 170 €/m <sup>2</sup>	2018: 2 000 €	2018: 3 000 €
2019: <b>700 €</b>	2019: <b>50 €/m<sup>2</sup> et terrain : 175 €/m<sup>2</sup></b>	2019: <b>1 000 €</b>	2019: <b>1 000 €</b>

**Délibération approuvée à l'unanimité pour l'ensemble de ces propositions(11 voix pour).**

**- Autorisations dépenses investissement avant vote du budget: admissions en non valeurs:**

1. Les travaux de déplacement du compteur de M. Lamit sont terminés.

Il suffit de porter à l'opération 19, la somme de 4 684 € en dépenses au compte 4581 ,pour la reporter en recettes, au compte 4521.

**Délibération approuvée à l'unanimité(11 voix pour).**

2. Le Bois du Cassard( délibération de mars 2017) : les vendeurs voulaient conclure la vente avec leur propre notaire..pour finalement faire affaire avec le notaire de la com mune au bout de 2 ans.Il y avait vraisemblablement,un problème de preuve de propriété

**Délibération approuvée à l'unanimité(11 voix pour).**

**- Admission en non valeurs :**

Le local commercial (bureau de la Rue de la Gaîté) a généré un manque à gagner pour la commune, Il reste à ce jour 4630,18 € d e loyers impayés, malgré les nombreuses relances, poursuites et recherches sans suite. L'intéressé n'est pas solvable. Mme Bernaud s'indigne du fait de la non-intervention du percepteur ,dans ce cas. Pourquoi cela n'est-il pas apparu dans le bilan de fin d'année ?

**Délibération approuvée à l'unanimité d'admettre en non valeurs la somme de 4630,18 €(11 voix pour).**

**- Autorisation de poursuite,saisie administrative à des tiers :**

Depuis le 01/01/2019, a été mise en place la Saisie Administrative à Tiers Détenteur (S.A.T.D ). Lors de poursuites administratives, les organismes (CAF) peuvent prélever jusqu'à 30 € ; les organismes bancaires jusqu'à 130 € ; pour une saisie-vente, jusqu'à 200€ ; pour une ouverture forcée des portes e des ventes mobilières, jusqu'à 750 €.

**Délibération approuvée à l'unanimité( 11 voix pour) pour autoriser les poursuites.**

**- Redevance occupation domaine public France Telecom :**

En 2018,le barème de la redevance pour occupation du domaine public(3,976km) par France Telecom était à 38, 05€. Il a été relevé à 40,73 € .

En 2019,France Telecom doit verser à Plassac 680 € .

**Délibération approuvée pour ce versement( 11 voix pour).**

**- Nouveau photocopieur :**

En 2015, après l'achat du Tableau numérique(école) chez la maison Ricoh et alors que le commercial avait assuré que si on prolongeait le contrat, l'actuel photocopieur serait repris, remplacé et le tableau numérique, offert....Arnaque, non seulement l'actuel copieur n'a été repris, ni remplacé, mais le tableau numérique nous a été facturé 16 000€. ! Le contrat est maintenant caduc et il est temps de changer le photocopieur ,âgé de plus de 9 ans.

Le choix s'est porté sur un équipement de marque Rank Xeros,et le commercial s'est engagé à

reprendre l'actuel , mais aussi le précédent, stocké dans la mairie ;lestarif s appliqués justifient ce choix.

Chez Ricoh : copie noir et blanc : 0,012248 € ; couleur : 0,112 € et pour 3 mois: 941, 88€

Chez Rank Xeros : copie noir et blanc : 0,0047 € ; couleur: 0,047 € et pour 3 mois : 880,82 €.

Une formation pour les secrétaires est comprise .

**Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour) de conclure un nouveau contrat.**

**- Adhésion au C.N.A.S. :**

Le C.N.A.S (Comité National d'Actions Sociales) remplace le C.O.S( Comité d'Oeuvres Sociales),mis en place en 2002, rendu obligatoire en 2007 . La Mairie cotisait jusqu'en 2014.

Le nouveau C.N.A.S( œuvres sociales pour les Agents Territoriaux, Titulaires et Contractuels), offre de meilleures possibilités et nécessite une nouvelle adhésion.En 2018, celle-ci revenait à 205 €/actif /an. En 2019,elle revient à 207 €/actif et /an. A Plassac, nous avons 11 Agents Territoriaux, qui sont intéressés.

**Délibération approuvée à la majorité (7 voix pour, 4 abstentions , Mmes Bernaud, Germain, Guénais et M. Baudet).**

- Questions diverses :

Mme Goutte donne lecture d'une lettre de Mme la Présidente du club des Roses d'Automne, informant de sa cessation d'activité au sein du club.

Le Bureau du Comité des Fêtes est intéressé par l'occupation de ce local, désormais vacant, mais à débarrasser.Actuellement, il est à partager avec les membres de l'association de l'escrime.

Le local n'intéresse pas le patron du Bobby's bus qui l'a visité;mais aurait peut-être une idée pour occuper l'actuel local réservé au Comité des Fêtes, moyennant qu'il prenne à sa charge les travaux y afférant .

Par ailleurs, les Rats de Cave seraient prêts à déménager leurs affaires du Local Interassociatif dans le local du Comité des Fêtes s'il se libérait .

Mme Bernaud souhaiterait qu'une pièce de stockage des denrées soit fermée à clé( local des Roses d'Automne).

Le Conseil est d'accord pour le principe, pour tous ces changements.

Le patron du Bobby's Bus n'a pas encore donné sa réponse...Peut-être reviendra-t-il à Plassac, pour la 3ème année consécutive ? Ou s'installera-t-il à Blaye, s'il en a l'opportunité ?

M.Baudet n'est pas satisfait de la mauvaise réception des réseaux mobiles de chez Orange.

Le Marathon des Vins de Blaye, aura lieu le samedi 11 mai 2019. Une première , cette année : la course des 10 km passera par Plassac !

Le Département a placé un capteur sur un arbre, pour enregistrer le nombre de mordus de la chasse au trésor( Terra Aventura)...800 personnes sont passées à Plassac. C'est un succès !

Le samedi 30 mars 2019, Plassac accueillera pour la 1ère fois depuis longtemps, le Tour Cycliste du Canton de l'Estuaire, avec une épreuve sur 3 tours, comptant pour le meilleur grimpeur (Côte du Paradis).Une rencontre entre le Président et Mme le Maire est prévue mercredi 27 février

Mme Germain informe que la 1ère maquette du magazine de Plassac, doit arriver dans 3 jours.

Quelle 1ère page de couverture allons-nous proposer ?Peut-être une belle photo des Green Bikers qui se sont beaucoup investis dans le nettoyage et le débroussaillage des bords de l'Estuaire ?

La salle d'escrime devrait etre opérationnelle à la fin des vacances de Printemps.

Un concitoyen prend un malin plaisir à enlever panneaux et affiches signalant les manifestations plassacaises, apposés dans le village et se montre désobligeant envers certains Plassacais et la

Mairie , informe Mme Bernaud.

Mme Guénais souhaiterait que le propriétaire qui coupe les chênes au-dessus de Castets, soit réprimandé.

Mme Braud a assisté à des réunions CCB , visant à élaborer un P.E.L( Projet Educatif Local) concernant l'enfance et la jeunesse ; peu d'élus y sont présents ! Il en ressort que les jeunes et leurs parents doivent s'impliquer davantage dans leur vie scolaire et sociale..Tout le monde doit mieux vivre ensemble;

Après avoir rencontré le Président des Ateliers du Mascaret,Mme Braud doit préparer conjointement avec celui-ci un projet de convention pour occupation précaire d'un lieu public(Local interassociatif). Le Mascaret, Espace de Vie Social, souhaiterait ouvrir un Café Solidaire Associatif et Culturel. La personne qui voulait s'en charger ne le veut plus.

Ce Café permettrait aux personnes qui le souhaitent, d'échanger au cours de rencontres,en prenant un café ou un thé...L'occupation se ferait en soirée, les mardi, jeudi, et vendredi de 17 à 19 heures, avec jeux de société une fois/mois.

La Mairie serait-elle partie prenante de ce café solidaire et en accepterait l'intégralité de la gestion ? Mme Braud a répondu négativement.Le Mascaret doit tout assumer et serait favorable à ce que l'Association verse un forfait au prorata de son occupation. Il serait bon que le Mascaret produise une Licence III pour exercer un débit de boisson.

M.Gaudinière n'est pas d'accord pour que la Municipalité prenne à sa charge la responsabilité de ce café solidaire.

M.Baudet pense que ce projet doit être plus étoffé, pour mieux en discuter

Mme Bernaud attire l'attention sur le fait que si un particulier loue le local interassociatif, c'est lui le prioritaire. Le Président en a été averti et est d'accord.

L'ordre du jour épuisé , Mme le Maire lève la séance à 22h05.

La secrétaire de séance,  
M-C BRAUD .

11 12 13 MARS GUIGNOL ET 13 MARS ? GOÛTER ORGANISÉ PAR LES PARENTS  
D42L7VES ;